

Saint-Christol lez Alès

## **Concours photos**

Fêtes 2021

En cette fin d'année nous souhaitons valoriser les décorations de Noël à l'initiative des habitants de la commune.

Nous sommes heureux, d'avoir la possibilité de mettre en lumière les réalisations de ceux qui se rendent acteurs de l'embellissement de notre commune durant les fêtes.

Le thème de concours photo est donc le suivant :

**« Décorations de Noël des habitants »**

### **Document d'informations**

Date limite, soumission des candidatures : **du 18 au 28 décembre pour faire les photos et nous les transmettre.**

Annonce du gagnant : **Le 03 janvier 2022.**

Prix du concours : **Un panier garni et une publication de la photo sur les réseaux sociaux et le site internet.**

### **COMMENT PARTICIPER :**

- Rendez-vous sur la page Facebook de la commune et postez votre photo en commentaire de la publication annonçant le concours.
- Si vous ne possédez pas de compte Facebook, vous pouvez nous transmettre votre photo à [communication@mairie30380.fr](mailto:communication@mairie30380.fr) , nous nous chargeons de la publier pour vous.

## **EXIGENCES POUR LES IMAGES SOUMISES :**

- Toutes les images doivent être soumises en fichier numérique JPG haute qualité.
- Chaque œuvre sera nommée de la façon suivante :  
**Auteur - titre - lieu - date de prise de vue**

## **REGLEMENT :**

- Les photographes amateurs ou professionnels peuvent candidater, ainsi que les lycéens et les étudiants (avec autorisation d'un parent ou tuteur pour les moins de 18 ans).
- Le thème du concours photos est le suivant :
- **« Décorations de Noël des habitants »**

*Parmi les conditions pour participer, les photos doivent avoir été prises **uniquement** sur la commune de **Saint Christol lez Alès**.*

- Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc.
- Le concours est ouvert du 18 décembre au 28 décembre.

La date limite de réception des envois est fixée au 28 décembre 2021, minuit (heure de Paris).

Les clichés devront parvenir sous support numérique avant cette date via la page Facebook ou l'adresse mail [communication@mairie30380.fr](mailto:communication@mairie30380.fr)

- Chaque participant pourra concourir avec une ou plusieurs photos (maximum 2)
- Chaque photo devra comporter le nom du photographe, un titre, un lieu et la date de prise de vue.
- Les participants s'engagent à respecter le droit des personnes et des biens photographiés et confirment être les auteurs des photographies envoyées.

## **LE JURY :**

L'ensemble des photographies se trouveront en commentaires de la publication Facebook du concours. Ainsi les st christolens et visiteurs de la page pourront voter pour leur photo préférée en cliquant sur le « j'aime » du

commentaire contenant leur photo préférée. La photo ayant récolté le plus de « j'aime » le 02 janvier à minuit sera élue photo gagnante.

À tout moment, la mairie se réserve le droit d'annuler ce concours, notamment en cas de faible participation.

### **DROIT A L'IMAGE :**

En soumettant vos œuvres à cet événement vous autorisez sans réserve le service communication à utiliser votre nom, votre image et celle de vos œuvres exposées dans tous les supports de sa communication et à diffuser vos coordonnées telles qu'elles nous sont parvenues (site web, réseaux sociaux, infolettres, etc...).

- Chaque participant autorise la publication de ses photographies, sans réclamer à la mairie de contrepartie financière, pour toutes les opérations liées au présent concours : exposition et publication à des fins non commerciales.

### **DOTATIONS :**

A la clef ?

Un panier garni.

Le résultat sera annoncé via notre site internet et les réseaux sociaux le 03 janvier 2021.

Pour toutes questions :

[communication@mairie30380.fr](mailto:communication@mairie30380.fr)

En attendant prenez soin de vous et prenez du plaisir à participer à notre concours en ligne.